

Ceci est une communication marketing.

Fiche d'information | 31 mai 2026

Vanguard Russell 2000 U.S. Small-Cap UCITS ETF

USD Acc - Un exchange-traded fund

Date de création: 07 juillet 2026

Encours total (million) 0 \$ | Encours classe d'actifs (million) 0 \$ au 31 mai 2026

Informations clés sur le ETF

	Symbole boursier	SEDOL	Reuters	Bloomberg	Bloomberg iNav	Valoren
London Stock Exchange						
GBP	VRSB	BVYDFJ5	VRSB.L	VRSB LN	iVRSAGBP	—
USD	VRSA	BVYDFH3	VRSAL	VRSA LN	iVRSAUD	—
SIX Swiss Exchange						
USD	VRSA	BTSLDH5	VRSA.S	VRSA SW	iVRSAUD	154714359
NYSE Euronext						
EUR	VRSA	BTSLDG4	VRSA.AS	VRSA NA	iVRSAEUR	—
Deutsche Börse						
EUR	V2SA	BTSL6V0	V2SA.DE	V2SA GY	iVRSAEUR	—
Borsa Italiana S.p.A.						
EUR	VRSA	BTSL6X2	VRSA.MI	VRSA IM	iVRSAEUR	—

Devise de référence	Déclarations fiscales	SRI*	Code de l'indice	Structure d'investissement	Domicile
USD	Déclaré au Royaume-Uni	5	—	UCITS	Irlande

Entité juridique	Méthode d'investissement	ISIN	Dividendes	Versement des dividendes	Gestionnaire de portefeuille
Vanguard Funds plc	Acquisition réelle	IE000GTBEXG4	Accumulé	—	Global Equity Index Management (GE)

Le Montant des frais courants (MFC)† 0,20 %

† Le Montant des frais courants (MFC) englobe les frais administratifs, juridiques, réglementaires, d'audit, de dépositaire et d'enregistrement encourus au titre des Fonds. Lorsque vous investissez auprès d'un gestionnaire de fonds, vous payez des commissions, comme la Commission de gestion annuelle (CGA) qui couvre les frais de gestion du fonds du gestionnaire du fonds. La CGA, les frais de fonctionnement courants et les autres frais d'exploitation constituent ensemble le total des « frais courants » du fonds.

Objectifs et politique d'investissement

- Dans le cadre de la réalisation de son objectif d'investissement, le Fonds vise à offrir une performance qui, avant application des frais et charges, est similaire à celle de l'Indice. Le Fonds applique une approche de gestion passive (ou indiciaire), par l'acquisition physique de titres, et vise à reproduire la performance de l'Indice Russell 2000® Index (l'« Indice »).
- L'Indice mesure la performance du segment « small-cap » de l'univers des actions américaines. L'Indice constitue un sous-ensemble de l'indice Russell 3000® Index, conçu pour représenter environ 98 % du marché investissable des actions américaines. Il comprend environ 2 000 des plus petits titres, déterminés sur la base d'une combinaison de leur capitalisation boursière et de leur appartenance actuelle à l'indice.
- Le Fonds vise à : 1. Suivre la performance de l'Indice en le répliquant intégralement, de sorte que le Fonds investisse dans l'ensemble, ou la quasi-totalité, des composants de l'Indice, en rapprochant, dans la mesure du possible, la pondération de ces investissements de celle de l'Indice. 2. Rester pleinement investi, sauf dans des conditions politiques, de marché ou similaires considérées comme extraordinaires dans lesquelles le Fonds peut s'écarter temporairement de cette politique d'investissement pour éviter les pertes.

Pour investisseurs professionnels uniquement (au sens de la Directive MiFID II) investissant pour leur propre compte (y compris des sociétés de gestion (fonds des fonds) et des clients professionnels investissant pour le compte de leurs clients discrétionnaires). Ne peut pas être distribué au grand public.

Vanguard Russell 2000 U.S. Small-Cap UCITS ETF

USD Acc - Un exchange-traded fund

Résumé de la performance

USD—Vanguard Russell 2000 U.S. Small-Cap UCITS ETF

Indice de référence — Russell 2000 Index

Le fonds a été lancé le 07 juillet 2026. Performance sera disponible un an après.

Vanguard Russell 2000 U.S. Small-Cap UCITS ETF

USD Acc - Un exchange-traded fund

Informations sur les risques des investissements

La valeur des investissements et les revenus en découlant peuvent varier à la baisse comme à la hausse et il se peut que les investisseurs ne recouvrent pas l'intégralité du montant investi.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

L'achat et la vente de parts d'ETF ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un courtier. Le placement dans un ETF comprend des commissions de courtage ainsi qu'un écart cours acheteur-cours vendeur qui doivent être pris en compte au préalable.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de réduire le risque ou le coût et/ou de générer des revenus ou une croissance supplémentaires. L'utilisation d'instruments financiers dérivés est susceptible d'augmenter ou de réduire l'exposition aux actifs sous-jacents et de susciter des fluctuations plus importantes de la valeur nette d'inventaire du Fonds. Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est basée sur la valeur d'un actif financier (comme une action, une obligation ou une devise) ou d'un indice de marché.

Certains fonds investissent dans des titres libellés dans différentes devises. La valeur de ces placements peut fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction des variations des taux de change.

Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez consulter la section « Facteurs de risque » du prospectus sur notre site web à l'adresse <https://global.vanguard.com>.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre responsable commercial local ou:

Web: <http://global.vanguard.com>

Services à la clientèle (Europe): Tel. +44 (0)203 753 4305

Email: european_client_services@vanguard.co.uk

Non conseillé investisseur personnelle: Personal_investor_enquiries@vanguard.co.uk

Enune Information

Ceci est une communication marketing.

Pour de plus amples informations sur les politiques et les risques d'investissement du fonds, veuillez vous reporter au prospectus de l'OPCVM et au DIC avant de prendre toute décision finale d'investissement. Le DIC relatif à ce fonds est disponible dans les langues locales, avec le prospectus (en anglais uniquement), sur le site Internet de Vanguard à l'adresse <https://global.vanguard.com/>.

Les informations figurant dans les présentes ne constituent en aucun cas une offre d'achat ou de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres, dans un territoire dans lequel une telle offre ou sollicitation serait contraire à la loi, ni à l'égard d'une personne envers laquelle il serait illégal de formuler une telle offre ou sollicitation, ou si la personne à l'origine de l'offre ou de la sollicitation n'est pas habilitée à la formuler. Les informations présentent un caractère général et ne constituent pas des conseils en investissement, ni des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseillers professionnels au sujet des conséquences d'un investissement dans des actions, de la détention ou de la cession de actions, et de la réception de distributions relatives à tout investissement.

Vanguard Funds plc a été agréée en qualité d'OPCVM par la Banque centrale d'Irlande et enregistrée en vue de sa distribution publique dans certains pays de l'Union européenne. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter le prospectus des Fonds pour davantage d'informations. Il est également recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leurs propres conseillers sur les implications de leur décision d'investissement, sur la détention ou la cession de parts des fonds et sur les implications de la perception de distributions au titre de ces parts en vertu de la loi du pays dans lequel ils sont assujettis à l'impôt.

Le gestionnaire de Vanguard Funds plc est Vanguard Group (Ireland) Limited. Vanguard Asset Management, Limited est un distributeur de Vanguard Funds plc.

La Valeur nette d'inventaire indicative ("iNAV") des ETF de Vanguard est publiée sur Bloomberg ou Reuters. Pour davantage d'informations sur les participations, veuillez consulter la Politique de participation des portefeuilles à l'adresse <https://fund-docs.vanguard.com/portfolio-holdings-disclosure-policy.pdf>.

Le Gestionnaire des fonds domiciliés en Irlande peut décider de mettre fin à tous les accords conclus pour la commercialisation des actions dans un ou plusieurs pays conformément à la Directive OPCVM, dans sa version modifiée le cas échéant.

Pour les investisseurs des fonds domiciliés en Irlande, une synthèse des droits des investisseurs peut être obtenue via le site <https://www.ie.vanguard/content/dam/intl/europe/documents/en/vanguard-investors-rights-summary-irish-funds-jan22.pdf> et est disponible en anglais, allemand, français, espagnol, néerlandais et italien.

London Stock Exchange Group plc et ses sociétés du groupe (collectivement, le «LSE Group»). © LSE Group. FTSE Russell est une dénomination commerciale utilisée par certaines sociétés du LSE Group. Par exemple, «FTSE®», «Russell®», «FTSE Russell®», «FTSE4Good®», «ICB®», «Mergent®», «The Yield Book®» est/ont une ou des marques commerciales de la société concernée du LSE Group et est/sont utilisée(s) sous licence par toute autre société du LSE Group. Tous les droits relatifs aux indices ou aux données LSE Group appartiennent à la société du LSE Group concernée qui détient l'indice ou les données. Ni le LSE Group ni ses concédants n'acceptent de responsabilité pour toute erreur ou omission dans les indices ou les données, et aucune partie ne peut se fonder sur les indices ou données contenus dans la présente communication. Aucune diffusion ultérieure des données du LSE Group n'est autorisée sans le consentement écrit exprès de la société concernée du LSE Group. Le LSE Group ne promeut pas, ne cautionne pas et n'approuve pas le contenu de la présente communication.

L'Industry Classification Benchmark («ICB») est la propriété de FTSE. FTSE n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit pour toute perte ou tout dommage découlant de toute erreur ou omission dans l'ICB.

SEDOL et SEDOL Masterfile® sont des marques déposées de la London Stock Exchange Group PLC.

Les données SEDOL ont été fournies par le SEDOL Masterfile® de la London Stock Exchange.